

RCS : ROMANS Code greffe : 2602

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ROMANS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1994 B 70090 Numéro SIREN : 380 765 131 Nom ou dénomination : NOVARC
--

Ce dépôt a été enregistré le 05/12/2018 sous le numéro de dépôt A2018/007457

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
DE ROMANS SUR ISERE

A2018/007457

Dénomination : NOVARC
Adresse : 815 C Chemin du Razas ZI les Plaines 26780 MALATAVERNE
N° de gestion : 1994B70090
N° d'identification : 380765131
N° de dépôt : A2018/007457
Date du dépôt : 05/12/2018
Pièce : Extrait de procès-verbal d'assemblée générale ordinaire du 15/06/2017 AGO3



757615

NOVARC
Société anonyme à Directoire et Conseil de
surveillance au capital de 3 886 462,50 euros
Siège social: 815 C, Chemin du Razas- Z.I. Les
Plaines
26780 MALATAVERNE
380 765 131 RCS ROMANS

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 15 JUIN 2017

L'an deux mille dix-sept,
Le 15 juin,
A 18 heures 30,
A DEAUVILLE (14800), Hôtel Royal Barrière, Boulevard Eugène Cornuche.

Les actionnaires de la société NOVARC, société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 3 886 462,50 euros, divisé en 254 850 actions de 15,25 euros chacune, dont le siège est 815 C, Chemin du Razas - Z.I. Les Plaines à MALATAVERNE (26780), se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, à DEAUVILLE (14800), Hôtel Royal Barrière, Boulevard Eugène Cornuche, sur convocation faite par le Directoire selon lettre adressée à chaque actionnaire.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque actionnaire présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que comme mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Frédéric CROULLET, en sa qualité de Président du Conseil de surveillance.

FPCI France INVESTISSEMENT CROISSANCE 5 et BNP Paribas Développement, les deux actionnaires représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Madame Sylvie ROUX-BROSSE est désignée comme secrétaire.

La société KPMG AUDIT RHONE ALPES AUVERGNE et la société PwC, Commissaires aux Comptes titulaires, régulièrement convoqués par lettres recommandées avec demande d'avis de réception, sont absents et excusés.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 254 850 actions sur les 254 850 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée:

- les copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires,
- les copies et avis de réception des lettres de convocation des Commissaires aux Comptes,
- la feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés, et la liste des actionnaires,
- l'inventaire et les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) arrêtés au 31 décembre 2016,
- les comptes consolidés,
- le rapport de gestion du Directoire,
- le rapport de gestion du Groupe,
- le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés,
- le rapport du Conseil de surveillance,
- le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels,
- le rapport des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant:

-
- Renouvellement de mandats de membres du Conseil de surveillance,
-
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé et les comptes consolidés, le rapport de gestion du Directoire et le rapport de gestion du groupe, ainsi que le rapport du Conseil de surveillance.

Puis le Président donne lecture des rapports des Commissaires aux Comptes.

Le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes:

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate que les mandats de membres du Conseil de surveillance de Monsieur Nicolas MANARDO, de Monsieur Marc PEYRAT, de Madame Sylvie ROUX-BROSSE, et du fonds professionnel de capital investissement FPCI FRANCE INVESTISSEMENT CROISSANCE 5, viennent à expiration ce jour.

Monsieur Marc Peyrat ayant fait part en date du 8 juin 2017 au Président du Conseil de ne pas solliciter le renouvellement de son mandat, l'Assemblée générale renouvelle les mandats de Monsieur Nicolas MANARDO, de Madame Sylvie ROUX-BROSSE, et du fonds professionnel de capital investissement FPCI FRANCE INVESTISSEMENT CROISSANCE 5 pour une nouvelle période de cinq ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2022 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

Monsieur Nicolas MANARDO, Madame Sylvie ROUX-BROSSE, et le fonds professionnel de capital investissement FPCI FRANCE INVESTISSEMENT CROISSANCE 5, représenté par la société de gestion Bpifrance Investissement, elle-même représentée par Monsieur Alexis GUINARD, présents à la réunion, acceptent le renouvellement de leurs mandats.

HUITIEME RESOLUTION

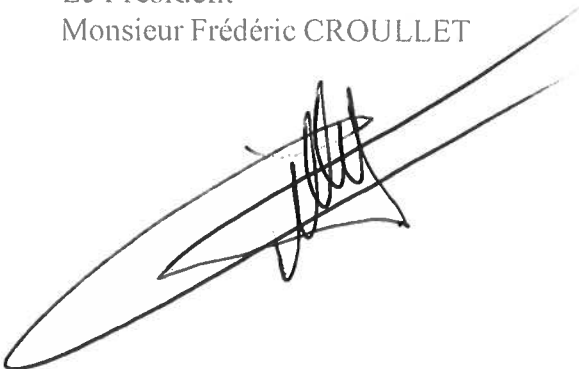
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Monsieur Frédéric CROULLET

A large, stylized handwritten signature in black ink, likely belonging to Monsieur Frédéric CROULLET, is written over the printed name.